

*Date de dépôt : 3 juin 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Qui assure la formation dans le domaine de la santé ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 mai 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La crise sanitaire du Covid-19 a révélé certaines lacunes structurelles. La formation du personnel dans le domaine de la santé est apparue comme un enjeu central de la question, pour assurer un équilibre dans ces professions stratégiques, c'est pourquoi il est essentiel de savoir qui assure les formations dans le domaine de la santé. Les cliniques privées viennent d'obtenir des financements publics massifs suite à des décisions incompréhensibles du Tribunal fédéral, sous la pression du lobby de la santé ; dès lors, assument-elles des tâches de formation essentielles ?*

*Mes questions sont les suivantes :*

- ***Combien d'apprentis sont formés par les cliniques privées et combien de places de stage offrent-elles pour les professions médicales ?***
- ***Combien d'apprentis sont formés par les HUG et l'IMAD et combien de places de stage offrent ces institutions ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Cette année, les cliniques privées membres de *Genève-Cliniques* forment 16 apprenties et apprentis AFP ou CFC, dont 7 dans le domaine de la santé. L'une de ces cliniques a accueilli en stage un apprenti formé à plein temps au Centre de formation professionnelle santé et social (CFPS).

Cette année, toutes formations AFP et CFC confondues, les HUG forment 181 apprenties et apprentis, dont 92 dans le domaine de la santé. L'IMAD forme 74 apprenties et apprentis, dont 72 dans le domaine de la santé. Hors stagiaires de la formation au degré tertiaire (infirmières ou infirmiers et médecins en formation par exemple), les HUG et l'IMAD ont respectivement accueilli 15 et 11 stagiaires apprenti-e-s AFP et CFC à plein temps du CFPS.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS